NOTE D'INFORMATION

ATTIJARI PATRIMOINE VALEURS

Nature juridique **SICAV**

Société de gestion WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21098 en date du 11/05/2021.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WAFA GESTION sise à 416,
Rue Mustapha El Mâani, 21 000 Casablanca représentée par Monsieur Reda HILALI en sa qualité de
Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature	•
	_

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : ATTIJARI PATRIMOINE VALEURS

- Nature juridique : SICAV

- Code Maroclear : MA0000030645

- Date et référence de l'agrément : **17/03/2021, GP21061**

- Date de création : **10/02/1995**

- Siège social : 416, Rue Mustapha El âani, 21 000 Casablanca

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre

- Apport initial : **6,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Valeur liquidative actuelle : **10** Dirhams

- Etablissement de gestion : WAFA GESTION

Etablissement dépositaire : Attijariwafa Bank à sis à 2, Boulevard Moulay
Youssef, Casablanca représenté par Monsieur Youssef ROUISSI en sa qualité de Directeur
Général Adjoint

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Attijariwafa Bank	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	05 22 54 54 54

- Commissaire aux comptes : Cabinet A. SAAIDI & Associés représenté par Mme Bahaa SAAIDI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Actions

- Indice de référence : 100% MASI (publié par la Bourse de Casablanca)

- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher, sur l'horizon de placement recommandé, une performance supérieure à celle de son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

La SICAV investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et en droits d'attributions ou de souscriptions, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

La SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

La SICAV pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et / ou annulation de paiement des intérêts et ce, dans la limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs en autres valeurs et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement de la SICAV inclut les instruments financiers ci-après :

- Actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca, certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions ;
- Titres émis ou garantis par l'Etat;
- Titres d'OPCVM;
- Titres de FPCT;
- Titres d'OPCC;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : Entre 5 et 8 ans
- Souscripteurs concernés : **Grand public Personnes physiques et morales**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 01/12/1995
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque** semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux du réseau d'ATTIJARIWAFA BANK et de Wafa Gestion et publication dans un journal d'annonces légales selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :
 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences et siège social d'Attijariwafa Bank ;
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;
 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - 3% HT maximum des montants souscrits, dont une part incompressible acquise de 0,4%.
 - Commission de rachat maximale :
 - 1,5% HT maximum des montants rachetés, dont une part incompressible acquise de 0,4%.
 - Cas d'exonération :
 - O Pour les souscriptions effectuées par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre d'actions, le prix de souscription est égal à la VL. Pour les rachats effectués par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre d'actions, le prix de rachat est égal à la VL.
- Frais de gestion:
 - 2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par la SICAV sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT):

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0.08%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)